



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SICTOMU

SEANCE DU 26 février 2019

Date d'envoi de la convocation :
18 février 2019

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Pouvoirs
68	44	3

Votes		
Pour	Contre	Abstention
47	0	0

Objet de la délibération
<p>N° 3-2019-02-26 Approbation du compte administratif 2018</p>

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six février à dix-huit heures trente, le comité syndical, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni à SAINT QUENTIN LA POTERIE, en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain VALANTIN, Président du SICTOMU.

PRÉSENTS :

Mesdames : J. GRANET, M. BRAYDE, P. RENAULT, N. DEVOT, M-C DUPLAN, M-B VEZON, M. TEISSEIRE, C. HALLUIN, F. BRYLINSKI, B. DEBAUDRINGHIEN, C. DHOYE

Messieurs : S. BLANC, G. CHRISTOL, G. DAUTREPPE, J-C. MANCHON, F. FABROL, C. ROUSSEL, M. BARDOC, S. PALAY, Y. MAZEL, E. SOURO, M. GENVRIN, G. BEYOU, D. GODEFROY, A. CARON, M. GUERBER, F. TICHADOU, D. SERRE, D. AUDIBERT, J-L LABOURAYRE, J. DELARBRE, A. ROUAUD, G. JEAN, B. CANAL, D. MEJEAN, F. MAZIER, G. BONNEAU, A. BETEILLE, C. EKEL, L. POUDEVIGNE, O. SAUZET, D. VINCENT, R. CLENET, D. BRAILLY

POUVOIRS :

- 1- Monsieur PEDRO Gérard donne procuration à Monsieur LABOURAYRE Jean-Luc.
- 2- Madame RAYSSIGUIER Nathalie donne procuration à Monsieur VINCENT Dominique.
- 3- Monsieur BOYER Luc donne procuration à Monsieur MAZIER Francis.

EXCUSES :

Mesdames : VINAS Catherine, NIGGEL Muriel, BRAULT Julie, SIDOUX-DIAZ Nathalie, LAVILETTE Delphine, GIANNUZZI Mireille
Messieurs : VERSTRAETE Didier, MEJEAN Patrick, PIRON Cyril, GOMEZ Michel, DUCROS Claude, GISBERT Pascal, DALVERNY Michel, GIRAUD Philip, MOULIN Jean-Marie, TRICOIRE Pascal, DELSART Gabriel, CHAPEL Gérard, RIEU Raymond, ROSA Joël, BOYER Luc, FOUCAULT Antony, FRANCOIS Laurent.

Secrétaire de séance : Monsieur Maurice BARDOC, Communauté de Communes du Pont du Gard.

Sur proposition de Monsieur le Président de séance, M. Gérard BONNEAU :

Examiné en Commission des Finances du 14 février 2019,

Examiné en Bureau le 14 février 2019.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1, L.5211-2, L.2121-31, L.2122-21 et R.2342-1 et suivants,

CONSIDERANT que le Président, Monsieur Alain VALANTIN, s'est retiré pour laisser **la présidence à un Président de séance, pour le vote du Compte administratif,**

CONSIDERANT l'approbation du Compte de gestion de l'exercice 2018 lors de la même séance du Comité syndical,

CONSIDERANT la proposition de candidature et l'élection de Monsieur Gérard BONNEAU en tant que Président spécial de séance,

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SICTOMU**

SEANCE DU 26 février 2019

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	€	552 152,21 €	€	2 000 000,00 €	€	2 552 152,21 €
Opérations de l'exercice	1 098 740,47 €	1 663 908,22 €	5 333 911,48 €	6 008 082,98 €	6 432 651,95 €	7 671 991,20 €
TOTAUX	1 098 740,47 €	2 216 060,43 €	5 333 911,48 €	8 008 082,98 €	6 432 651,95 €	10 224 143,41 €
Résultats de clôture	- €	1 117 319,96 €	- €	2 674 171,50 €	- €	3 791 491,46 €
RESULTAT CLOTURE					- €	3 791 491,46 €
Restes à réaliser	231 735,04 €	€			231 735,04 €	€
TOTAUX CUMULES	1 330 475,51 €	2 216 060,43 €	5 333 911,48 €	8 008 082,98 €	6 664 386,99 €	10 224 143,41 €
RESULTAT DEFINITIF	- €	885 584,92 €	- €	2 674 171,50 €	- €	3 559 756,42 €

- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

Ainsi fait et délibéré

Fait à Argilliers, le 27 février 2019,
Extrait certifié conforme,
Le Président spécial de séance,
Monsieur Gérard BONNEAU



Délibération transmise au Préfet du Gard par voie dématérialisée.
Annexe(s) : 1 pièce jointe : Compte Administratif
Copie à : Trésorier, service comptabilité

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SICTOMU

Numéro SIRET : **25300113500040**

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE COLLECTIVITES LOCALES UZES

M14

COMPTE ADMINISTRATIF

voté par nature

BUDGET : SICTOMU

ANNEE 2018

REÇU EN PREFECTURE

le 01/03/2019

Application agréée E-legalite.com

Code INSEE 30013	SICTOMU SICTOMU	CA 2018
----------------------------	---------------------------	-------------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	35 510
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses d'exploitation/Dépenses réelles de fonctionnement	97,75%	0,00%
2	Produit exploitation domaine/Recettes réelles de fonctionnement	20,17%	0,00%
3	Transferts reçus/Recettes réelles de fonctionnement	78,98%	0,00%
4	Emprunts réalisés/Dépenses d'équipement brut	0,00%	0,00%
5	Encours de la dette	2 377 338,94	0,00

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I - INFORMATIONS GENERALES**I****MODALITES DE VOTE DU BUDGET****B****POUR MEMOIRE(1)**

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	5 333 911,48	G	6 008 082,98
	Section d'investissement	B	1 098 740,47	H	1 663 908,22
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2017	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	2 000 000,00
			(si déficit)		(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D		J	552 152,21
			(si déficit)		(si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)			6 432 651,95		10 224 143,41
		= A+B+C+D		= G+H+I+J	
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2019 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	231 735,04	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2019		231 735,04		0,00
		= E+F		= K+L	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		5 333 911,48		8 008 082,98
		= A+C+E		= G+I+K	
	Section d'investissement		1 330 475,51		2 216 060,43
		= B+D+F		= H+J+L	
	TOTAL CUMULE		6 664 386,99		10 224 143,41
		= A+B+C+D+E+F		= G+H+I+J+K+L	

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 231 735,04	L 0,00
21	Immobilisations corporelles	181 903,04	0,00
23	Immobilisations en cours	49 832,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	3 094 864,30	2 621 118,99	71 994,81	0,00	401 750,50
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 943 400,00	1 801 314,37	0,00	0,00	142 085,63
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	278 000,00	185 205,45	0,00	0,00	92 794,55
	Total des dépenses de gestion courante	5 316 264,30	4 607 638,81	71 994,81	0,00	636 630,68
66	Charges financières	134 000,00	47 628,37	60 051,59	0,00	26 320,04
67	Charges exceptionnelles	30 000,00	894,48	0,00	0,00	29 105,52
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	469 917,73	0,00			469 917,73
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	380 000,00				
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	6 330 182,03	4 656 161,66	132 046,40	0,00	1 541 973,97
023	Virement à la section d'investissement (2)	907 422,97				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	560 000,00	545 703,42			14 296,58
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00			0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	1 467 422,97	545 703,42			921 719,55
	TOTAL	7 797 605,00	5 201 865,08	132 046,40	0,00	2 463 693,52
	Pour information	⁽³⁾				
	D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2017	0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	25 000,00	45 451,39	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes directes	1 030 000,00	870 254,39	324 082,89	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	4 661 700,00	4 691 178,36	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	5 000,00	3 705,00	0,00	0,00	1 295,00
	Total des recettes de gestion courante	5 721 700,00	5 610 589,14	324 082,89	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	5 319,95	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	5 721 700,00	5 615 909,09	324 082,89	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	75 905,00	68 091,00			7 814,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	75 905,00	68 091,00			7 814,00
	TOTAL	5 797 605,00	5 684 000,09	324 082,89	0,00	0,00
	Pour information	⁽³⁾				
	R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2017	2 000 000,00				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	45 500,00	10 278,00	0,00	35 222,00
204	Subventions d'équipement versées	26 000,00	6 000,00	0,00	20 000,00
21	Immobilisations corporelles	2 058 758,10	641 038,34	181 903,04	1 235 816,72
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	309 060,00	23 972,40	49 832,00	235 255,60
Total des dépenses d'équipement		2 439 318,10	681 288,74	231 735,04	1 526 294,32
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	350 000,00	330 808,73	0,00	19 191,27
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	215 000,00			
Total des dépenses financières		590 000,00	330 808,73	0,00	259 191,27
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		3 029 318,10	1 012 097,47	231 735,04	1 785 485,59
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	75 905,00	68 091,00		7 814,00
041	Opérations patrimoniales (1)	18 552,00	18 552,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		94 457,00	86 643,00		7 814,00
TOTAL		3 123 775,10	1 098 740,47	231 735,04	1 793 299,59
Pour information		(3)			
D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2017		0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	200 000,00	213 138,35	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	864,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		200 000,00	214 002,35	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	170 200,00	170 202,53	0,00	0,00
1068	Dotations, fonds divers et réserves (7)	715 447,92	715 447,92	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions	0,00		0,00	
Total des recettes financières		885 647,92	885 650,45	0,00	0,00
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 085 647,92	1 099 652,80	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	907 422,97			
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	560 000,00	545 703,42		14 296,58
041	Opérations patrimoniales (1)	18 552,00	18 552,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 485 974,97	564 255,42		921 719,55
TOTAL		2 571 622,89	1 663 908,22	0,00	907 714,67
Pour information		(3)			
R001 Solde d'exécution positif reporté de 2017		552 152,21			

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 693 113,80		2 693 113,80
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 801 314,37		1 801 314,37
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	185 205,45		185 205,45
66	Charges financières	107 679,96	0,00	107 679,96
67	Charges exceptionnelles	894,48	0,00	894,48
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	545 703,42	545 703,42
Dépenses de fonctionnement - Total		4 788 208,06	545 703,42	5 333 911,48
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2017				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	68 091,00	68 091,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	330 808,73	0,00	330 808,73
18	Compte de liaison : affectation (8)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	10 278,00	0,00	10 278,00
204	Subventions d'équipements versés	6 000,00	0,00	6 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	641 038,34	0,00	641 038,34
22	Immobilisations reçues en affectation (6) (9)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	23 972,40	18 552,00	42 524,40
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement - Total		1 012 097,47	86 643,00	1 098 740,47
Pour information				0,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2017				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	45 451,39		45 451,39
70	Produits des services, du domaine et ventes dive	1 194 337,28		1 194 337,28
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	4 691 178,36		4 691 178,36
75	Autres produits de gestion courante	3 705,00		3 705,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits Exceptionnels	5 319,95	68 091,00	73 410,95
Recettes de fonctionnement - Total		5 939 991,98	68 091,00	6 008 082,98
Pour information				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2017				2 000 000,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	170 202,53	0,00	170 202,53
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	715 447,92		715 447,92
13	Subventions d'investissement	213 138,35	0,00	213 138,35
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	864,00	18 552,00	19 416,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		545 703,42	545 703,42
45..	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement - Total		1 099 652,80	564 255,42	1 663 908,22
Pour information				
R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2017				552 152,21

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	3 094 864,30	2 621 118,99	71 994,81	0,00	401 750,50
60611	Eau et assainissement	6 000,00	5 752,88	8 656,01	0,00	0,00
60612	Énergie - Électricité	22 000,00	18 026,03	0,00	0,00	3 973,97
60622	Carburants	230 000,00	192 037,94	0,00	0,00	37 962,06
60623	Alimentation	0,00	120,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	3 500,00	4 741,85	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	30 000,00	7 950,30	0,00	0,00	22 049,70
60636	Vêtements de travail	5 000,00	4 978,77	0,00	0,00	21,23
6064	Fournitures administratives	7 000,00	5 348,14	892,72	0,00	759,14
611	Contrats de prestations de services	123 004,00	94 828,13	0,00	0,00	28 175,87
6132	Locations immobilières	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6135	Locations mobilières	32 600,00	27 847,54	0,00	0,00	4 752,46
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	16 000,00	11 415,74	5 370,00	0,00	0,00
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	8 500,00	5 356,80	0,00	0,00	3 143,20
61524	Bois et forêts	3 000,00	0,00	3 780,00	0,00	0,00
61551	Matériel roulant	175 000,00	169 578,80	974,15	0,00	4 447,05
61558	Autres biens mobiliers	3 000,00	3 405,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	44 000,00	24 642,96	0,00	0,00	19 357,04
6161	Assurance multirisques	21 244,79	21 244,79	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	28 265,51	25 929,01	0,00	0,00	2 336,50
6182	Documentation générale et technique	3 500,00	5 184,52	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	20 000,00	6 682,00	0,00	0,00	13 318,00
6188	Autres frais divers	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 000,00	835,79	0,00	0,00	164,21
6226	Honoraires	10 000,00	6 155,80	0,00	0,00	3 844,20
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6228	Divers	500,00	361,08	0,00	0,00	138,92
6231	Annonces et insertions	5 000,00	945,96	0,00	0,00	4 054,04
6232	Fêtes et cérémonies	7 250,00	5 627,80	0,00	0,00	1 622,20
6236	Catalogues et imprimés	2 500,00	1 600,56	0,00	0,00	899,44
6237	Publications	1 600,00	2 797,08	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	20 000,00	9 477,00	0,00	0,00	10 523,00
6251	Voyages et déplacements	4 000,00	1 064,62	0,00	0,00	2 935,38
6257	Réceptions	8 500,00	3 937,32	0,00	0,00	4 562,68
6261	Frais d'affranchissement	3 900,00	3 246,78	0,00	0,00	653,22
6262	Frais de télécommunications	24 000,00	14 958,33	36,00	0,00	9 005,67
627	Services bancaires et assimilés	0,00	6,58	0,00	0,00	0,00
62878	A d'autres organismes	2 200 000,00	1 930 720,09	52 285,93	0,00	216 993,98
6288	Autres services extérieurs	500,00	463,00	0,00	0,00	37,00
63512	Taxes foncières	2 000,00	1 206,00	0,00	0,00	794,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	5 000,00	2 644,00	0,00	0,00	2 356,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
637	Autres impôts, taxes, ...(autres organismes)	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 943 400,00	1 801 314,37	0,00	0,00	142 085,63
6218	Autre personnel extérieur	0,00	4 055,69	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	5 000,00	4 675,56	0,00	0,00	324,44
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	17 500,00	15 897,03	0,00	0,00	1 602,97
6338	Autres impôts, taxes, ...sur rémunérations	3 200,00	2 805,35	0,00	0,00	394,65
6411	Personnel titulaire	0,00	1 151,32	0,00	0,00	0,00
64111	Personnel titulaire - Rémunération principale	870 000,00	824 806,20	0,00	0,00	45 193,80
64112	Personnel titulaire - NBI, SFT, Indemnité de ré	20 000,00	17 350,65	0,00	0,00	2 649,35
64118	Personnel titulaire - autres indemnités	250 000,00	215 802,62	0,00	0,00	34 197,38
64131	Personnel Non titulaire - Rémunérations	170 000,00	158 827,34	0,00	0,00	11 172,66
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	190 000,00	165 913,90	0,00	0,00	24 086,10
6453	Cotisations aux caisses de retraite	285 000,00	271 704,13	0,00	0,00	13 295,87
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	14 000,00	7 760,04	0,00	0,00	6 239,96
6455	Cotisations pour assurance du personnel	70 000,00	69 178,47	0,00	0,00	821,53
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	7 500,00	5 929,34	0,00	0,00	1 570,66
6478	Autres charges sociales diverses	2 200,00	1 355,00	0,00	0,00	845,00
6488	Autres charges	29 000,00	24 101,73	0,00	0,00	4 898,27
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	278 000,00	185 205,45	0,00	0,00	92 794,55
651	Redevances pour concessions, brevets, licenc	5 500,00	412,26	0,00	0,00	5 087,74
6531	Indemnités	50 000,00	49 936,47	0,00	0,00	63,53
6533	Cotisations de retraite	2 200,00	2 097,60	0,00	0,00	102,40
6541	Créances admises en non-valeur	6 000,00	986,36	0,00	0,00	5 013,64
6542	Créances éteintes	20 000,00	4 462,76	0,00	0,00	15 537,24
65548	Autres contributions	189 300,00	125 292,30	0,00	0,00	64 007,70
6574	Subventions de fonctionnement aux associatic	5 000,00	2 017,70	0,00	0,00	2 982,30
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		5 316 264,30	4 607 638,81	71 994,81	0,00	636 630,68
66	Charges financières (b)	134 000,00	47 628,37	60 051,59	0,00	26 320,04
66111	Intérêts réglés à l'échéance	140 000,00	112 819,45	0,00	0,00	27 180,55
66112	Intérêts - rattachement des intérêts courus nor	-6 000,00	-65 191,08	60 051,59	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	30 000,00	894,48	0,00	0,00	29 105,52
6712	Amendes fiscales et pénales	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	15 000,00	894,48	0,00	0,00	14 105,52
678	Autres charges exceptionnelles	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
68	Dotations aux amortissements et aux provi:	469 917,73	0,00	0,00	0,00	469 917,73
6875	Dotations aux prov. pour risques et charges e>	469 917,73	0,00	0,00	0,00	469 917,73
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)	380 000,00				

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		6 330 182,03	4 656 161,66	132 046,40	0,00	1 541 973,97
023	Virement à la section d'investissement	907 422,97	0,00			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sectio	560 000,00	545 703,42			14 296,58
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles	560 000,00	545 703,42			14 296,58
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 467 422,97	545 703,42			921 719,55
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la sectio	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 467 422,97	545 703,42			921 719,55
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		7 797 605,00	5 201 865,08	132 046,40	0,00	2 463 693,52
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2017		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	-5 139,49
Montant de l'exercice 2017	0,00
= Différence ICNE 2018 - ICNE 2017	-5 139,49

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandat des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	25 000,00	45 451,39	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	18 000,00	27 883,71	0,00	0,00	0,00
6459	Remboursements sur charges de SS et de prévoyance	7 000,00	17 567,68	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes	1 030 000,00	870 254,39	324 082,89	0,00	0,00
7018	Autres ventes de produits finis	500 000,00	238 218,42	321 700,89	0,00	0,00
70612	Redevance spéciale d'enlèvement des ordures	490 000,00	596 332,57	0,00	0,00	0,00
70613	Abonnement pour enlèvement des déchets industriels	40 000,00	35 703,40	2 382,00	0,00	1 914,60
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	4 661 700,00	4 691 178,36	0,00	0,00	0,00
7473	Départements	0,00	7 844,36	0,00	0,00	0,00
74751	GFP de rattachement	4 661 700,00	4 683 334,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	5 000,00	3 705,00	0,00	0,00	1 295,00
75814	Redevances sur l'énergie hydraulique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7588	Autres produits divers de gestion courante	5 000,00	3 705,00	0,00	0,00	1 295,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		5 721 700,00	5 610 589,14	324 082,89	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	5 319,95	0,00	0,00	0,00
7714	Recouvrement sur créances admises en non valeur	0,00	38,65	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00	4 964,30	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	317,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		5 721 700,00	5 615 909,09	324 082,89	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	75 905,00	68 091,00			7 814,00
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées	75 905,00	68 091,00			7 814,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		75 905,00	68 091,00			7 814,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		5 797 605,00	5 684 000,09	324 082,89	0,00	0,00
Pour information						
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2017		2 000 000,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2017	0,00
= Différence ICNE 2018 - ICNE 2017	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	45 500,00	10 278,00	0,00	35 222,00
2031	Frais d'études	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00
2033	Frais d'insertion	8 000,00	4 860,00	0,00	3 140,00
2051	Concessions et droits similaires	12 500,00	5 418,00	0,00	7 082,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	26 000,00	6 000,00	0,00	20 000,00
2041412	Communes du GFP - Bâtiments et installations	26 000,00	6 000,00	0,00	20 000,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	2 058 758,10	641 038,34	181 903,04	1 235 816,72
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	4 500,00	0,00	0,00	4 500,00
2135	Installat° générales, agencements, aménagements des con	261 356,00	71 705,64	0,00	189 650,36
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	40 750,00	3 737,42	12 960,40	24 052,18
2182	Matériel de transport	1 102 505,38	392 948,16	144 000,00	565 557,22
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	8 000,00	2 957,48	0,00	5 042,52
2184	Mobilier	15 000,00	1 925,52	385,48	12 689,00
2188	Autres immobilisations corporelles	626 646,72	167 764,12	24 557,16	434 325,44
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	309 060,00	23 972,40	49 832,00	235 255,60
2313	Constructions	309 060,00	23 972,40	49 832,00	235 255,60
Total des dépenses d'équipement		2 439 318,10	681 288,74	231 735,04	1 526 294,32
16	Emprunts et dettes assimilées	350 000,00	330 808,73	0,00	19 191,27
1641	Emprunts en euros	350 000,00	330 808,73	0,00	19 191,27
27	Autres immobilisations financières	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	215 000,00			
Total des dépenses financières		590 000,00	330 808,73	0,00	259 191,27
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		3 029 318,10	1 012 097,47	231 735,04	1 785 485,59
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	75 905,00	68 091,00		7 814,00
	Charges transférées (6)	75 905,00	68 091,00		7 814,00
13913	Départements	28 893,00	27 092,08		1 800,92
13918	Autres	47 012,00	40 998,92		6 013,08
041	Opérations patrimoniales (7)	18 552,00	18 552,00		0,00
2313	Constructions	18 552,00	18 552,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		94 457,00	86 643,00		7 814,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 123 775,10	1 098 740,47	231 735,04	1 793 299,59
Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2017		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	200 000,00	213 138,35	0,00	0,00
1313	Départements	200 000,00	213 138,35	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	864,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	864,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		200 000,00	214 002,35	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	885 647,92	885 650,45	0,00	0,00
10222	F.C.T.V.A.	170 200,00	170 202,53	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	715 447,92	715 447,92	0,00	0,00
Total des recettes financières		885 647,92	885 650,45	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 085 647,92	1 099 652,80	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	907 422,97			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)(4)	560 000,00	545 703,42		14 296,58
28051	Concessions et droits similaires	1 049,00	1 049,00		0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	420,00	420,00		0,00
281318	Autres bâtiments publics	43 914,07	43 914,07		0,00
28135	Installat° générales, agencements, aménagement des cons:	79 307,00	79 307,00		0,00
281568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	0,00	245,00		0,00
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	6 174,00	4 860,00		1 314,00
28182	Matériel de transport	245 383,82	245 383,82		0,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	11 601,10	12 425,90		0,00
28184	Mobilier	3 134,82	3 134,82		0,00
28188	Autres immobilisations corporelles	169 016,19	154 963,81		14 052,38
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 467 422,97	545 703,42		921 719,55
041	Opérations patrimoniales (5)	18 552,00	18 552,00		0,00
2031	Frais d'études	18 552,00	18 552,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 485 974,97	564 255,42		921 719,55
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		2 571 622,89	1 663 908,22	0,00	907 714,67
Pour information					
R001 Solde d'exécution positif reporté de 2017		552 152,21			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

SICTOMU - 30 - SICTOMU	CA 2018
------------------------	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	DEPENSES	0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 0,00

RECVTTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	D-B

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
CREDITS DE TRESORERIE (1)

IV
A2.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

Arrêté n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.
Le 01/03/2019, l'Assemblée délibérante a autorisé la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).
Les intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actua- riel					
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)														
1641 Emprunts en euros (total)														
565572 3					5 147 237,31									
MON248879/02618	CREDIT AGRICOLE DU GARD	08/03/2005		01/11/2005	686 000,00 F	F		3.91	4.37469		A	X	N	A-1
259808EUR/02757	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	01/08/2007		01/08/2008	1 218 036,55 F	F		4.72	4.78973		A	X	N	A-1
MIN240744EUR AV	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	15/07/2008		01/07/2009	896 700,76 F	F		4.33	4.33273		A	X	N	A-1
MIN240744EUR/02	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	01/07/2008		01/02/2009	1 200 000,00 F	F		4.68	4.78592		A	X	N	A-1
A1709828000CAMI	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	01/10/2008		01/11/2009	117 500,00 F	F		5.69	5.69		A	X	N	A-1
A1710028CONTR B	CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC ROUSS	25/12/2009		25/03/2010	250 000,00 V	V		1.59	1.37423		T	X	N	A-1
8024590/8099696	CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC ROUSS	25/01/2010		25/04/2010	330 000,00 V	V		1.706	1.5161		T	X	N	A-1
		26/12/2011		25/07/2012	450 000,00 F	F		3.47	3.26806		T	X	N	A-1
Total général					5 147 237,31									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOC81015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

A2.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant du au 31/12/2018	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt au 31/12/2018 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		2 377 338,94					330 827,89	112 819,46	0,00	59 513,23
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 377 338,94					330 827,89	112 819,46	0,00	59 513,23
585572 3	N	0,00		259 400,66	5,92	F		4,37469	37 721,39	11 617,47	0,00	1 690,43
MON248879/02618	N	0,00		823 595,13	13,67	F		4,78973	43 293,38	41 485,43	0,00	16 422,33
259808EUR/02757	N	0,00		0,00	0,00	F		4,33273	107 714,68	4 664,05	0,00	0,00
MIN240744EUR AV	N	0,00		931 407,41	19,17	F		4,78592	27 831,77	44 892,39	0,00	39 957,38
MIN240744EUR/02	N	0,00		97 114,18	19,92	F		5,69	2 582,31	5 672,73	0,00	920,97
A1709828000CAMI	N	0,00		0,00	0,00	V		1,37423	29 569,48	98,01	0,00	0,00
A1710028CONTR B	N	0,00		229 945,91	16,08	V		1,5161	12 196,63	1 621,59	0,00	293,89
8024590/8099696	N	0,00		35 875,65	0,33	F		3,26806	69 918,25	2 767,79	0,00	228,23
Total général		0,00		2 377 338,94					330 827,89	112 819,46	0,00	59 513,23

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

A2.3

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat (1))	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2018 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat (5)	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après ouverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/2018 (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Exchange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) A														
TOTAL A		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple B														
Option d'échange C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
Autres types de structures F														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A2.4

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	6					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	2 377 338,94					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

annexe retrace le stock de dette au 31/12/2018 après opérations de couverture éventuelles.

REÇU EN PREFECTURE
le 01/03/2019

Application agréée E-legalite.com

4

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

IV

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début du contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes éventuelles Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap, floor, turren, swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

REÇU EN PREFECTURE

le 01/03/2019

Application agréée E-legalite.com

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

IV

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)		
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

A2.6

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristique du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital		
Total des dépenses au c/166 Refinancement de dette (3)																	
Total des recettes au c/166 Refinancement de dette (4)																	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(10) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(11) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(12) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(13) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

SICTOMU - 30 - SICTOMU

CA

2018

IV - ANNEXES

IV

A2.7

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE 2018 (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)				Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)		
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial	Type de taux (3)	Taux act. (4)	Type de taux (3)	Taux act. (4)	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital	

Les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N, sont ceux dont la date de renégociation est postérieure à la date de vote du budget. Les emprunts non renégociés sont ceux dont la date de renégociation est antérieure à la date de vote du budget.
 F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (C'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).
 à la date de renégociation.
 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres.
 - Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

REÇU EN PREFECTURE
le 01/03/2019
Application agréée E.Leclerc.com

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

A2.8

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Après des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

SICTOMU - 30 - SICTOMU	CA 2018
------------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.9

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

CHOIX DU COMITÉ SYNDICAL			Délibération du
Biens de faible valeur			
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			
0,00€			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	Bacs roulants et conteneurs	7	28/02/2017
Linéaire	Caissons et bennes de déchèteries	7	28/02/2017
Linéaire	Colonnes enterrées, semi-enterrées et aériennes	7	28/02/2017
Linéaire	Frais d'études	1	28/02/2017
Linéaire	Installation système téléphonie	3	28/02/2017
Linéaire	Matériel informatique	3	28/02/2017
Linéaire	Matériel roulant inférieur à 8000€	5	28/02/2017
Linéaire	Mobilier	7	28/02/2017
Linéaire	Nouvelle construction bâtiment	25	28/02/2017
Linéaire	Nouvelle construction déchèterie	25	28/02/2017
Linéaire	Outils de garage, matériel technique de rangement	5	28/02/2017
Linéaire	Réhabilitations des colonnes et bennes	3	28/02/2017
Linéaire	Rénovations des bâtiments et installations	15	28/02/2017
Linéaire	Travaux de voiries (structures, enrobé dalle)	15	28/02/2017
Linéaire	Travaux éclairage, réseaux,...	7	28/02/2017
Linéaire	Véhicules de collecte (BOM, châssis, Grue)	7	28/02/2017
Linéaire	Véhicules léger	5	28/02/2017
Linéaire	Particip. travx génie civ. communes install. colonnes	5	14/03/2017

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
TOTAL						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges et contentieux au titre du procès.....provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

SICTOMU - 30 - SICTOMU	CA 2018
------------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS (1)	A5

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au cours de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent "Etat des provisions" qui font l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2017)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		640 905,00	398 899,73
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		350 000,00	330 808,73
1641	Emprunts en euros	350 000,00	330 808,73
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		290 905,00	68 091,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	75 905,00	68 091,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	215 000,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	215 000,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2018	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (2017)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	398 899,73	231 735,04	0,00	630 634,77

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2017)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 637 622,97	715 905,95
Ressources propres externes de l'année (a)		170 200,00	170 202,53
10222	Dotations, fonds divers et réserves	170 200,00	170 202,53
Ressources propres internes de l'année (b)(6)		1 467 422,97	545 703,42
28051	Amortissement des immobilisations	1 049,00	1 049,00
28121	Amortissement des immobilisations	420,00	420,00
281318	Amortissement des immobilisations	43 914,07	43 914,07
28135	Amortissement des immobilisations	79 307,00	79 307,00
281568	Amortissement des immobilisations	0,00	245,00
28158	Amortissement des immobilisations	6 174,00	4 860,00
28182	Amortissement des immobilisations	245 383,82	245 383,82
28183	Amortissement des immobilisations	11 601,10	12 425,90
28184	Amortissement des immobilisations	3 134,82	3 134,82
28188	Amortissement des immobilisations	169 016,19	154 963,81
024	Produits de cessions	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	907 422,97	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12/2018	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	715 905,95	0,00	552 152,21	715 447,92	1 983 506,08

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	630 634,77
Ressources propres disponibles	1 983 506,08
Solde	V = IV - II (3) + 1 352 871,31

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A
LA TVA - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Ax.2.1

(Article R. 2313-3 du CGCT - services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant	Article (1)	Libellé (1)	Montant
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A
LA TVA - SECTION D'INVESTISSEMENT

Ax.2.2

(Article R. 2313-3 du CGCT - services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant	Article (1)	Libellé (1)	Montant
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES			TOTAL GENERAL DES RECETTES	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

SICTOMU - 30 - SICTOMU		CA	2018
------------------------	--	----	------

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)	IV A9

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Date de la délibération :		Cumul des réalisations au 31/12/N
			Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler		
	DEPENSES (a)							
	Dépenses nettes (a-c)							
	RECETTES (b)							
	Recettes nettes (b-d)							

REÇU EN PREFECTURE
 le 01/03/2019
 Application agréée E-ESPACE.com

en cadre par opération pour compte de tiers.
 le chapitre et la nature des travaux.
 re 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
 le chapitre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A10.1
VARIATION DES PATRIMOINES (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES	
ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS	

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
23/01/2018	COLONNES ENTERREES 2018	51 932,16	0,00	7
25/01/2018	Reconditionnement MINI-BENNE immatriculée DE753XP	3 187,97	0,00	4
01/02/2018	Participation financière GENIE CIVIL - colonnes enterrées 2017	2 000,00	0,00	5
08/02/2018	Remplacement anneaux de préhension bennes + colonnes enterrées	996,00	0,00	3
14/02/2018	Fourniture de 2 crochets hydrauliques Palfinger KM920-4 pour véh	6 261,60	0,00	4
15/02/2018	Remise en état local déchèterie Lussan	2 634,00	0,00	15
07/03/2018	RECONDITIONNEMENT 508AAZ30	387,97	0,00	5
23/03/2018	Remplacement anneaux de préhension bennes + colonnes enterrées	1 029,00	0,00	3
04/04/2018	Participation financière GENIE CIVIL - colonnes enterrées 2017	4 000,00	0,00	5
09/04/2018	RECONDITIONNEMENT 508AAZ30	25 270,75	0,00	5
10/04/2018	TRAVAUX AIRE DE LAVAGE 2018	996,00	0,00	15
10/04/2018	TRAVAUX AIRE DE LAVAGE 2018	21 190,44	0,00	15
16/04/2018	RECONDITIONNEMENT 508AAZ30	5 316,31	0,00	5
17/04/2018	COMPOSTEURS 2018	5 688,00	0,00	7
14/05/2018	BACS ROULANTS 2018	14 535,60	0,00	7
31/05/2018	Publication marché FOURNITURE D'UN VEHICULE EQUIPE D UN BRAS DE L	864,00	0,00	
31/05/2018	Publication du marché FOURNITURE D UNE BOM - MARCHE 2018-05	864,00	0,00	
07/06/2018	COLONNES AERIENNES 2018	39 858,00	0,00	7
25/06/2018	Remplacement boîte de vitesse automatique 905YA30	21 049,14	0,00	4
02/07/2018	CONSTRUCTION DECHETERIE DE VALLABRIX	151,38	0,00	
02/07/2018	CONSTRUCTION DECHETERIE DE VALLABRIX	2 876,22	0,00	
03/07/2018	Remplacement anneaux de préhension bennes + colonnes enterrées	805,20	0,00	3
12/07/2018	REPARATIONS SYSTEME GEOLOCALISATION 2018	16 148,40	0,00	5
19/07/2018	Publication marché 2018-06 - FOURNITURE D'UN VEHICULE EQUIPE D UN	1 080,00	0,00	
23/07/2018	Remplacement anneaux de préhension bennes + colonnes enterrées	780,00	0,00	3
24/07/2018	Publication marché 2018-06-Fourniture d'un véhicule équipé d'un	324,00	0,00	
27/07/2018	Fourniture d'un camion-benne à ordures ménagères EZ 440 DY - mar	183 120,00	0,00	7
03/08/2018	BACS ROULANTS 2018	3 963,60	0,00	7
03/08/2018	CONSTRUCTION DECHETERIE DE VALLABRIX	4 164,00	0,00	
07/08/2018	TRAVAUX AIRE DE LAVAGE 2018	15 336,00	0,00	15
07/08/2018	COMPOSTEURS 2018	7 314,00	0,00	7
07/08/2018	TRAVAUX AIRE DE LAVAGE 2018	6 360,00	0,00	15
14/08/2018	Remplacement anneaux de préhension bennes + colonnes enterrées	1 195,20	0,00	3
28/08/2018	Publication marché 2018-002 - FOURNITURE ET LIVRAISON DE BACS RO	864,00	0,00	
30/08/2018	CONSTRUCTION DECHETERIE DE VALLABRIX	2 746,26	0,00	
30/08/2018	CONSTRUCTION DECHETERIE DE VALLABRIX	144,54	0,00	

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
VARIATION DES PATRIMOINES (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES
ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

A10.1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
05/09/2018	CONSTRUCTION DECHETERIE DE VALLABRIX	6 480,00	0,00	
05/09/2018	CONSTRUCTION DECHETERIE DE VALLABRIX	10 800,00	0,00	
05/09/2018	CONSTRUCTION DECHETERIE DE VALLABRIX	1 272,00	0,00	
15/10/2018	MATERIELS INFORMATIQUES ET TELEPHONIQUES 2018	242,60	0,00	3
21/11/2018	COMPOSTEURS 2018	7 602,00	0,00	7
22/11/2018	MATERIELS INFORMATIQUES ET TELEPHONIQUES 2018	1 646,64	0,00	3
22/11/2018	MATERIELS INFORMATIQUES ET TELEPHONIQUES 2018	920,40	0,00	3
05/12/2018	Acquisition polybenne IVECO - MARCHE 2018-06	144 000,00	0,00	7
11/12/2018	Acquisition Mini-Benne - MARCHE 2018-05	88 800,00	0,00	7
12/12/2018	CONSTRUCTION DECHETERIE DE VALLABRIX	11 760,00	0,00	
17/12/2018	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	5 418,00	0,00	1
18/12/2018	COLONNES ENTERREES 2018	26 667,17	0,00	7
18/12/2018	COLONNES ENTERREES 2018	7 044,41	0,00	7
18/12/2018	COLONNES ENTERREES 2018	7 188,44	0,00	7
18/12/2018	COLONNES ENTERREES 2018	27 212,47	0,00	7
24/12/2018	Reconditionnement Grue 1187YG30	2 454,00	0,00	5
31/12/2018	Acquisition Mini-Benne - MARCHE 2018-05	864,00	0,00	7
Mise à disposition				
27/09/2018	Reconditionnement Grue 1187YG30	6 174,00	0,00	5
17/10/2018	Remise en état du quai de transfert et des pistes de stockage de	25 189,20	0,00	15
19/11/2018	Publication marché 2018-008 - Fourniture et mise en place de col	540,00	0,00	2
05/12/2018	Acquisition polybenne IVECO - MARCHE 2018-06	144 000,00	0,00	7
11/12/2018	Acquisition Mini-Benne - MARCHE 2018-05	88 800,00	0,00	7
17/12/2018	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	5 418,00	0,00	1
19/12/2018	Acquisition de 2 cuves de récupération d'huile usagée 1000L	2 154,00	0,00	7
19/12/2018	Matériel et outillage technique 2018	432,00	0,00	5
20/12/2018	MOBILIER 2018	1 456,80	0,00	7
TOTAL GENERAL		1 079 969,87	0,00	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGCT) - SORTIES ETAT DES SORTIES D'IMMOBILISATION	A10.2

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
31/12/2018	ACQUISITION CAMION RENAULT TRANSFERT CAIS	10 764,00	3	10 764,00	0,00	4 800,00	4 800,00
Mises à la réforme							
31/08/2018	ACQ 2 BENNES 30M3 AVEC DECROCHE COLL SE	8 431,80	10	8 431,80	0,00	0,00	0,00
31/08/2018	6 CAISSONS 30 M3 + 1 CAISSON 30 M3 FERM	26 902,65	10	26 902,65	0,00	0,00	0,00
31/08/2018	CAISSONS DECHETTERIES LUSSAN & FOURNES	57 587,40	10	57 587,40	0,00	0,00	0,00
31/08/2018	FOURNITURE MOBILIR SERVI ADMINISTRATIF	7 538,44	10	7 538,44	0,00	0,00	0,00
Divers							
05/09/2018	PLAN TOPOGRAPHIE COMMUNE DE VALLABRIX REF CADASTRE B1540	1 272,00	0	0,00	1 272,00	0,00	-1 272,00
05/09/2018	Etude géotechnique sols déchetterie vallabrix	6 480,00	0	0,00	6 480,00	0,00	-6 480,00
05/09/2018	AMOT ETUDE DE FAISABILITE 4E DECHETTERIE	10 800,00	0	0,00	10 800,00	0,00	-10 800,00
TOTAL GENERAL		129 776,29					-13 752,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Produit des cessions		Réalisations
compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A10.4

VARIATION DES PATRIMOINES (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - ENTREES
 ETAT DES ENTREES DES IMMOBILISATIONS (L.300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre gratuit				
			0,00	
Affectation				
			0,00	
Mises en concession ou affermage				
			0,00	
Divers				
			0,00	
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A10.5
VARIATION DES PATRIMOINES (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - SORTIES	
ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L.300-5 du code de l'urbanisme)	

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre gratuit		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à disposition		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Affectation		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises en concession ou affermage		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

SICTOMU - 30 - SICTOMU	CA 2018
------------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A11

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
TOTAL GENERAL			

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
TOTAL GENERAL		

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

RATIO

	Montant
Recette 72 (I)	
Recettes réelles de fonctionnement	5 939 991,98
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	

ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE	

FONDS EUROPEENS RECUS ET REVERSES PAR LA COLLECTIVITE GESTIONNAIRE
(reproduire l'annexe par fonds européen géré)

Libellé du fonds européen géré :

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les informations seront extraites de PRESAGE.

(3) Les justificatifs aux dépenses peuvent provenir de plusieurs émetteurs pour la même opération.

(*) La collectivité gestionnaire (commune ou EPCI) peut être bénéficiaire des fonds lorsqu'elle est maître d'ouvrage.

(**) Hors dépenses d'assistance technique.

(***) Dans ce cas, la collectivité gestionnaire est bénéficiaire des fonds.

IV - ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT**

IV

B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicités des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)		Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)			Niveau de taux	En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
TOTAL GENERAL																		

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTLEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

IV

B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C 0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I=A+B+C-D 0,00
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II 5 939 991,98
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	III 0,00%

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

B1.3

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir						
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)	

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

SICTOMU - 30 - SICTOMU	CA	2018
------------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.
(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

REÇU EN PREFECTURE
le 01/03/2019
Application agréée E-legalite.com

SICTOMU - 30 - SICTOMU	CA 2018
-------------------------------	----------------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL							

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS (article L. 2313-1 du CGCT)	B1.7

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL		

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN
SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.1

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

Libellé de la recette :							
Reste à employer au 01/01/N :							
Recettes				Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
Reste à employer au 31/12/N :							

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00	
TOTAL Recettes		TOTAL Dépenses	
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :			

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2018

C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		TOTAL
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		8	0	8	3,9	0	3,9
Attaché	A	1	0	1	1	0	1
Rédacteur	B	2	0	2	0	0	0
Adjoint Administratif	C	4	0	4	1,9	0	1,9
Adjoint Administratif principal 2eme classe	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE TECHNIQUE (c)		47	0	47	34	1	35
Ingénieur	A	1	0	1	0	0	0
Ingénieur principal	A	1	0	1	1	0	1
Technicien principal 1ere classe	B	1	0	1	1	0	1
Technicien principal 2eme classe	B	2	0	2	1	0	1
Adjoint technique	C	23	0	23	17	0	17
Adjoint technique principal 1ere classe	C	5	0	5	1	0	1
Adjoint technique principal 2eme classe	C	12	0	12	11	0	11
Agent de maîtrise	C	1	0	1	1	0	1
Agent de maîtrise principal	C	1	0	1	1	0	1
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		55	0	55	37,9	1	38,9

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
 (2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
 (4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
 ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

(5) Participe : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT (0,8 * 6/12).
 (6) Participe : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 0,4 ETPT (0,4 * 6/12).
 (7) Participe : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

REÇU EN PREFECTURE
 le 01/03/2019
 Application agréée E-legalité.com

IV - ANNEXES

IV

C1.1

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2018

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2018	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indexe (8)	Euros		
Agent occupant un emploi permanent (6)				33 334,15		
Adjoint technique	C	TECH		33 334,15	Article 3-4	CDI
Agent occupant un emploi non permanent (7)				73 937,38		
3 Adjoint technique	C	TECH		22 748,16	Article 3-1	CDD
5 Adjoints techniques	C	TECH		51 189,22	Article 3-a	CDD
TOTAL GENERAL				107 271,53		

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2018

IV

C1.1

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 10 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

REÇU EN PREFECTURE

le 01/03/2019

Application agréée E-legalite.com

SICTOMU - 30 - SICTOMU	CA 2018
------------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/2018	C1.2

(Articles L.2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.)

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

IV - ANNEXES

IV

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT
FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à
Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (2)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);
(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D UZES			22 000,00
SITDOM DU GARD RHODANIEN			20 000,00
SYNDICAT SUD RHONE ENVIRONNEMENT			110 000,00
Autres organismes de regroupement			

SICTOMU - 30 - SICTOMU	CA 2018
-------------------------------	----------------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE (1)	C3.2

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

SICTOMU - 30 - SICTOMU	CA 2018
------------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

SICTOMU - 30 - SICTOMU	CA 2018
------------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

C3.5

1 - SICTOMU

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2017)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 123 775,10	1 098 740,47	231 735,04	1 793 299,59
RECETTES	3 123 775,10	2 216 060,43	0,00	907 714,67
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	7 797 605,00	5 333 911,48	0,00	2 463 693,52
RECETTES	7 797 605,00	8 008 082,98	0,00	0,00

(1) Y compris les rattachements.

3 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES
(avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2017)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 123 775,10	1 098 740,47	231 735,04	1 793 299,59
RECETTES	3 123 775,10	2 216 060,43	0,00	907 714,67
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	7 797 605,00	5 333 911,48	0,00	2 463 693,52
RECETTES	7 797 605,00	8 008 082,98	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	10 921 380,10	6 432 651,95	231 735,04	4 256 993,11
TOTAL GENERAL DES RECETTES	10 921 380,10	10 224 143,41	0,00	697 236,69

(1) Y compris les rattachements.

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
IDENTIFICATION DES FLUX CROISES

C3.6

1 - FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de la M14)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR 2017)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT Dépenses Recettes				
FONCTIONNEMENT Dépenses Recettes				

2 - PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR 2017)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT Dépenses Recettes				
FONCTIONNEMENT Dépenses Recettes				
TOTAL GENERAL DES DEPENSES				
TOTAL GENERAL DES RECETTES				

IV - ANNEXES

IV

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

D1

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produit proposé par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
TOTAL						

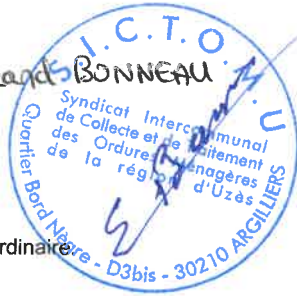
IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par le Président, *Special, Gérard BONNEAU*
 A Saint-Quentin-La-Poterie, le 26/02/2019
 Le Président, *Special,*



Nombre de membres en exercice : 68
 Nombre de membres présents : 44 + 3 *proce*
 Nombre de suffrages exprimés : 47
 VOTES : Pour : 47
 Contre : -
 Abstention : -

Date de convocation : 18/02/2019

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session ordinaire
 A Saint-Quentin-La-Poterie, le 26/02/2019

Les membres du Comité syndical,









AIGALIERS	<i>[Signature]</i>
AIGALIERS	<i>[Signature]</i>
ARGILLIERS	
ARGILLIERS	
ARPAILLARGUES-AUREILHAC	<i>[Signature]</i>
ARPAILLARGUES-AUREILHAC	
BELVEZET	<i>[Signature]</i>
BELVEZET	<i>[Signature]</i>
CASTILLON DU GARD	<i>[Signature]</i>
CASTILLON DU GARD	<i>[Signature]</i>
COLLIAS	<i>[Signature]</i>
COLLIAS	<i>[Signature]</i>
FLAUX	<i>[Signature]</i>

IV - ANNEXES














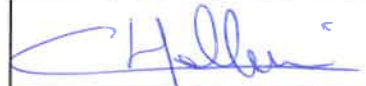
IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

FLAUX	
FOISSAC	
FOISSAC	
FONS-SUR-LUSSAN	
FONS-SUR-LUSSAN	
FONTARECHES	
FONTARECHES	
FOURNES	
FOURNES	
LA BASTIDE D'ENGRAS	
LA BASTIDE D'ENGRAS	
LA BRUGUIERE	
LA BRUGUIERE	
LA CAPELLE ET MASMOLENE	
LA CAPELLE ET MASMOLENE	
LUSSAN	
LUSSAN	

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2











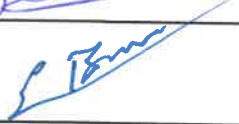



MONTAREN ET ST MEDIERS	
MONTAREN ET ST MEDIERS	
POUGNADORESSE	
POUGNADORESSE	
POUZILHAC	
POUZILHAC	
REMOULINS	
REMOULINS	
ST BONNET DU GARD	
ST BONNET DU GARD	
ST HILAIRE D'OZILHAN	
ST HILAIRE D'OZILHAN	
ST HIPPOLYTE DE MONTAIGU	
ST HIPPOLYTE DE MONTAIGU	
ST LAURENT LA VERNEDE	
ST LAURENT LA VERNEDE	
ST MAXIMIN	


IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

ST MAXIMIN	
ST QUENTIN LA POTERIE	
ST QUENTIN LA POTERIE	
ST SIFFRET	
ST SIFFRET	
ST VICTOR DES OULES	
ST VICTOR DES OULES	
SANILHAC SAGRIES	
SANILHAC SAGRIES	
SERVIES ET LABAUME	
SERVIES ET LABAUME	
UZES	
UZES	
VALLABRIX	
VALLABRIX	
VALLERARGUES	
VALLERARGUES	

VALLIGUIERES	
VALLIGUIERES	
VERS PONT DU GARD	
VERS PONT DU GARD	

Certifié exécutoire par le Président le 01/03/2019, compte tenu de la transmission en préfecture, le 01/03/2019 et de la publication le 01/03/2019
 A Argilliers le 01/03/2019